

[Text]

in this tax treatment is that certain income is looked at as being tax exempt. One of the very real concerns of the department at the moment is that our definition of income for GIS purposes is defined in the act as being income in accordance with the Income Tax Act. As a result of that definition, certain individuals, as a result of these tax treaties, could receive a large amount of income and not have to declare it as income in their application for the guaranteed income supplement.

We are now in the process of amending our definition of income for GIS purposes. It is the intention of the department to propose an omnibus bill which would correct this situation early in the upcoming year.

Senator Thompson: To come back to my first question, we look particularly at women of the age of about 60—and this also applies to a number of men—who rely solely on whatever assistance they can get, either by way of welfare until they reach the age of 65 or from the old age assistance plus the supplement. Having no private pension plan, they rely solely on these plans.

In a study by Statistics Canada of 400 pension plans—and these are 1974 figures—there were approaches in companies to reserve those pension plans exclusively for men. Of the 400 companies studied, 47 had a separate plan for women employees and a better plan for the male employees; 93 had exclusive plans for male managers. Of the 400 plans studied, 270 were in construction and transport—and those are areas, of course, which would not have many female employees. If we look at the situation of women, most of them have been working in the service industries, often in a small business where there is not the opportunity to develop pension plans.

It seems to me that the private pension plan set-up across Canada deserves a real study, because we have assumed that this old age pension and the supplements really comprise a platform and that there are other pensions that build up on top of that. Is there some study being done of private pension plans to try to develop better harmony and more fairness in these plans, particularly in respect of women?

Mr. Robinson: The point you are raising is valid, Senator Thompson, because at the present time there is a study going on and the government will be bringing down a green paper on pensions in the not too distant future. That study has encompassed the situation of all of the pension plans in Canada, both private and public. That is my understanding. That study will be coming forth shortly.

Senator Croll: In addition to that, the Conference Board has a study and the Ontario government has a study, both ongoing.

Senator Thompson: On the Canada pension plan, I understand that there was discussion at one point to the effect that if a woman was in the labour force and took some time off to look after her growing children and then went back into the

[Traduction]

considérés non imposables. Pour l'instant, le Ministère se préoccupe du fait que la définition de revenu, aux fins du SRG, correspond à celle qui est donnée dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, certains particuliers, en vertu de ces accords en matière d'impôt, pourraient recevoir un important revenu et ne pas avoir à le déclarer dans leur demande de supplément de revenu garanti.

Nous sommes en train de modifier notre définition de revenu aux fins du SRG. Le Ministère a l'intention de proposer une loi cadre qui corrigerait cette situation au début de l'année qui vient.

Le sénateur Thompson: Pour en revenir à ma première question, nous songeons particulièrement aux femmes âgées d'environ 60 ans, et aussi à un certain nombre d'hommes, qui dépendent uniquement de l'aide qu'ils peuvent recevoir, soit sous forme de prestations de bien-être jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge de 65 ans, soit en vertu de régimes de pension de sécurité de la vieillesse et du supplément. N'ayant pas de régime de pension privé, ils dépendent entièrement des autres régimes.

Dans une étude faite par Statistique Canada sur 400 régimes de pension, et ce sont des chiffres de 1974, les sociétés ont exprimé l'intention de réserver ces régimes de pension exclusivement aux hommes. Des 400 sociétés étudiées, 47 avaient un régime distinct pour ses employées et un meilleur régime pour ses employés; par ailleurs, 93 avaient des régimes réservés exclusivement aux cadres masculins. Des 400 régimes étudiés, 270 étaient dans le secteur de la construction et des transports où on ne s'attendrait pas à trouver un grand nombre de femmes. Si nous étudions la situation des femmes, la plupart d'entre elles ont travaillé dans les industries de service, souvent pour le compte de petites entreprises, où il n'y avait pas de régime de pension.

Il me semble que les régimes de pension privés, créés dans tout le Canada, méritent d'être étudiés puisque nous avons considéré que le régime de pension de sécurité de la vieillesse et les suppléments constituent une espèce de base à laquelle viennent s'ajouter d'autres régimes. A-t-on entrepris une étude des régimes de pension privés afin d'assurer une meilleure compatibilité et une plus grande équité, surtout pour les femmes?

M. Robinson: Le point que vous soulignez est valable, sénateur Thompson, puisque à l'heure actuelle une étude est en cours, et le gouvernement publiera un livre vert sur les pensions, dans un avenir assez rapproché. Cette étude porte sur la situation de tous les régimes de pension au Canada, tant publics que privés. C'est ce que j'ai compris. Cette étude sera publiée sous peu.

Le sénateur Croll: Par ailleurs, le Conference Board et le gouvernement de l'Ontario préparent des études semblables.

Le sénateur Thompson: En ce qui concerne le Régime de pensions du Canada, je pense qu'il y a eu une discussion à un moment donné sur la question de savoir s'il n'y aurait pas possibilité de traiter, comme entrant dans le processus ordi-